

n° 76 Avril 2018

« Ce n'est point une des moindres joies du voyage à bicyclette que de constater cette régénération organique que l'on conquiert, à mettre, des jours durant, son corps en action énergétique et soutenue. Quelle cure thermale, quel séjour en station climatique amèneraient une pareille élimination des déchets et des toxines, une aussi forte récupération de tissus neufs et vigoureux? »



Les tables de la LOI

Il ne peut y avoir de retrait de points sur le permis de conduire que pour une infraction commise avec un véhicule pour la conduite duquel un permis de conduire est exigé. Griller un stop ou un feu rouge, alors qu'on est à bicyclette entraînera uniquement une amende. (ou au minimum un séjour à l'hosto!).

En plein jour, la lumière du vélo n'est pas imposable : **l'article R313-4** du code de la route précise bien que « *la nuit ou le jour, lorsque la visibilité est insuffisante, tout cycle doit être muni d'un feu de position émettant vers l'avant une lumière non éblouissante, jaune ou blanche »*(accessoires espérés sur nombreux cycles circulant la nuit).

Au registre des droits et devoirs actualisés pour les bicyclettes (pour les devoirs, beaucoup de zéros pointés!):

- désormais l'usage de téléphone portable est verbalisable
- tout changement de direction doit être indiqué avec son bras
- le trottoir (sauf avec pictogramme spécial vélo) n'est pas empruntable par un cycliste de plus de 8 ans
- deux cyclistes peuvent circuler côte à côte, en respectant les distances de sécurité et

"en se mettant en file simple dès la chute du jour, et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche » (article R 431-7 du Code de la route).

A contresens

Si les couloirs de bus ne sont empruntables qu'expressément signalés par panneau, il est désormais possible de pédaler au milieu de la rue. En effet, les cyclistes ne sont plus tenus de respecter « le bord droit de la chaussée ». Ils peuvent donc légalement rouler au milieu de la rue lorsqu'elle est en sens unique, ou de la voie lorsque la rue est en double sens. Notamment pour anticiper une ouverture de portière. (d'où " l'emportiérage", terme explicite récent venu du Canada agréé par le Petit Robert).

Les pistes cyclables facultatives sont signalées en panneaux carrés; les obligatoires en panneaux ronds. Alors que certaines villes ont multiplié les contresens autorisés aux cyclistes ,le décret Pama :

Dans ce numéro	
Les tables de la LOI	p 2 3-4 5-6 p 7 p 8 p 9

généralise les « **doubles sens cyclables** » à toutes les voies limitées à 30 km/h. L'objectif est de favoriser les déplacements à vélo, en milieux urbains.

Vérifier aussi ses équipements obligatoires (sonnette, freins, phares, réflecteurs) peut éviter quelques désagréments et amende.

Casques, gilet fluorescent et brassards réfléchissants améliorent la sécurité du cycliste.

(à suivre en page 2)

Les tables de la LOI pour les cyclistes (suite)

Protections des cyclistes

Depuis le décret dit « Pama » du 4 juillet, l'automobiliste qui se gare sur une piste cyclable, un passage piéton ou un trottoir pourra être verbalisé d'une amende de 135 €, contre 35 € auparavant. Ce stationnement étant requalifié de « très gênant pour la circulation publique ». (Décret qui n'a pas encore franchi la porte des commissariats !)

« Pama » généralise les doubles sens cyclables aux aires piétonnes et aux voies limitées à 30 km/h.

L'arrêt ou le stationnement de véhicules à moins de cinq mètres en amont des passages piétons est interdit, pour une meilleure visibilité des conducteurs et des piétons voulant traverser. (Quel automobiliste est au courant ?)

Les cyclistes ont le droit de s'écarter des véhicules en stationnement sur le bord droit des voies limitées à 50 km/h. Et les véhicules « mordant » la ligne continue blanche en doublant un cycliste ne sont plus inquiétés.

Conseils.

Éviter absolument de se positionner dans les angles morts des autres véhicules ; ne jamais s'arrêter sous les rétroviseurs d'un camion, ne pas chercher pas à dépasser un véhicule qui manoeuvre, ni par la droite, ni par la gauche. (A moins d'être candidat au suicide!)

Dans notre beau pays où fleurissent à jets continus des textes de lois il est une constante c'est qu'il n'y a pas de pédagogie ni annonces sérieuses pour les expliquer aux utilisateurs. Et pourtant il est une constante qui dit : nul n'est censé ignorer la loi!

Encore faudrait-il la connaître. C'est dans ce but que la Sacoche s'en fait écho pour ses lecteurs.

JCM

Pour mémoire : Le Vélo et la loi - La Sacoche n°64 - septembre 2016 - p 4



Un nouveau parcours sur La Loire à Vélo

Le Département vient de jalonner une variante de l'itinéraire principal de La Loire à Vélo, entre Montjean-sur-Loire et Saint-Florent-le-Vieil. Les cyclotouristes ont désormais le choix. Ils peuvent circuler sur cette véloroute : soit en empruntant la RD 210, sur la levée le long de la Loire, une route sécurisée par 14 chicanes et sur laquelle la vitesse a été abaissée à 70 km/h; soit en utilisant le nouvel itinéraire balisé qui traverse la Vallée de la Thau en suivant les petites routes communales. Avec une circulation de véhicules réduite, cette variante offre un parcours plus calme aux cyclotouristes, qui auront la possibilité d'observer de nombreuses espèces d'oiseaux nichés dans les zones humides de la vallée.

f loireavelo.fr - anjou-tourisme.com

Ami lecteur fidèle de La Sacoche,
nous te remercions de tes encouragements,
Il faut savoir que ce site que tu apprécies à juste titre,
de conception moderne, convivial, à entrées multiples,
ce site est l'oeuvre du Troisième Homme, l'Homme de l'ombre,
celui qui en tient les commandes d'une main ferme
et ce depuis neuf années.
Henri dont l'amitié sans failles a rendu cette aventure possible.
Gar La Sacoche est une entreprise amicale !
Souhaitons longue vie à La Sacoche,
la Rédaction

Le Team Sou et Woui, deux sacrées Nanas!

Les trouvailles de Tonton Sacoches Par le truchement du site de Laura la Cyclonomade (voir n°75), La Sacoche a découvert le site de deux sacrées nanas qui ne manquent pas de piquant. Ce sont des « bleues » en matière de cyclotourisme mais leurs débuts en 2013 ne les empêchent pas d'avoir fait quasiment le tour du sujet. Chapeau mesdames! D'autant que vous êtes partageuses de vos expériences sur le tas qui laissent à penser que tout ne vous fut acquis facilement. Et quand ça coince, elles « balancent » avec un humour juste teinté d'un filet de vacherie! Le regard du néophyte est toujours frais et réjouissant. Pour preuve, elles égratignent gentiment dans leurs écrits ceux qui sont assis sur leurs certitudes ; car ces dames n'ont pas la plume dans leurs poches!

> Quand elles ont voulu réaliser leurs rêves d'évasions à bicyclette, elles n'ont pas semble-t-il rencontré un enthousiasme délirant de la part des pros. En ce qui les concerne le constat est étonnant et affligeant.



Elles écrivent par exemple :

... "le cyclotourisme comme loisir reste méconnu et visiblement trop peu pratiqué pour que les vélocistes s'y intéressent. Du coup, impossible de trouver des équipements dans notre région, du conseil ou de la sympathie tout simplement. Ils n'ont d'yeux que pour la compétition, le sport et la course. Leurs rayons sont à la hauteur de cet engouement : cadre en carbone hors de prix, barre protéinées, pneus lisses ; bref... rien pour nous les filles de seconde zone. Un scandale quand on ajoute le fait qu'ils méprisent cette discipline pour beaucoup d'entres eux (d'après notre expérience dans le 86, le 16, le 79 et quelques villes parisiennes). De rares exceptions ont pu nous séduire, très très très rares... et pas UNE vélociste à l'horizon jusqu'à ce jour»

Comme elles ne doivent pas être un cas isolé, il est des organisations nationales et professionnelles qui devraient prendre en compte leurs remarques. Mais là aussi on peut toujours rêver!

Quand elles dénoncent après utilisation des faiblesses dans les périphériques de leur vélo vendu sous une appellation française, là aussi une remise en cause du constructeur s'impose. D'autant que cette marque au passé ancien a toujours eu réputation de sérieux. Mais le diable se cache dans les détails ...

Autre sujet à lire, celui sur les échanges suivant une demande de renseignements avant achat sur la législation concernant les remorques de vélo. Car en plus de tracter de la bagagerie il y a un chéri Eiden (Chihuahua). Les échanges par email avec la Sécurité Routière, la Fuby cycle, sont un monument qui prêterait à sourire si le mépris et l'incompétence n'étaient pas aussi flagrants.

Dans la rubrique « Les Essentiels », tout est bon, y a rien à jeter, les conseils sont de première main, rien que du vécu.

Il est particulièrement plaisant de lire leurs points de vue sur divers sujets comme le vol, la sécurité, leurs rapports avec les automobilistes, la SNCF, etc., etc.,





Deux sacrées nanas (suite)

Exemple sur la cohabitation routière, brut de décoffrage!

Rouler de front en permanence au prétexte de pouvoir s'entendre à tout moment est une imprudence. D'abord c'est interdit au titre de l'article R431-7 du Code de la route si vous possédez une remorque. Ensuite, ça emmerde le monde. Les voitures en France ont déjà une tolérance limitée avec les cyclistes, les gêner un peu plus pour doubler ne fera que les rendre plus agressifs, plus enclins à vous dépasser comme des cons. Et puis mettez-vous dans leur peau quand VOUS êtes au volant, j'ai personnellement horreur de croiser des troupeaux de cyclistes aux pattes rasés qui s'imposent sur des kilomètres. Ca me donne envie de les gifler un par un. Et pan !

Leur vision sur les transports publics (La Sacoche qui a "donné" approuve !) extrait :

"Ensuite et surtout, le transport public français. Nous vous le racontions à notre retour du périple de septembre 2014, la SNCF est une catastrophe en matière de services pour le cyclotourisme. Et je suis loin d'être la seule à le dire! Et en général malheureusement, le train fait partie des moyens les plus rapides pour se rendre à nos points de départ de périple. Et le train avec une deux roues, deux vélos, un chien... je vous garantie des moments de joie. D'autant que la remorque n'a aucune considération à la SNCF et que c'est un bagage normal que vous êtes censé pouvoir plier à chaque instant. Sauf quand elle est bourrée de bordel..."

A propos des autos mal garées elles peuvent vous fournir des modèles de Sticker assez imagés qui risquent de surprendre les fautifs !!!! Extraits :

"Ces stickers permettent de signaler notre passage à ces indélicats en apposant une mention sur leur pare-brise ou leur portière. Le principe est simplissime : une voiture mal garée = un sticker à coller ! Plusieurs choix de mentions sont possibles selon la situation ou selon votre envie. Vous pouvez même créer votre propre sticker, ce que nous avons décidé de faire, histoire de personnaliser notre passage et de vous poster les photos des futurs gratteurs. Pourquoi gratteur? Parce qu'après avoir découvert le sticker, l'automobiliste va devoir se rendre à l'évidence : il faudra de l'huile de coude pour retrouver une voiture propre. Une petite "arme" qui permet de les emmerder autant qu'ils nous emmerdent et de leur rendre au centime l'irrespect qu'ils nous imposent. Ayez quand même le bon sens de ne pas coller dans le champ de vision... le but n'étant pas de les tuer par accident, juste de les faire chier au minimum. L'une des références en la matière est GCUM (garé comme une merde) avec sa panoplie de stickers. Pour découvrir nos créations et les coller à votre tour, visitez la galerie en bas de page."

Comme elles veulent se faire entendre dans leurs déplacements, elles ont opté en plus du dring-dring traditionnel, le Klacson Airzound! Ce dernier émet un aimable son estimé à 115 décibels! Taïaut, chaud devant ça déménage. Il est interdit mais vaut mieux un P.V. que de se faire écraser non? Et puis la tête du récepteur en faute!...

Au sujet de prévention, leur écarteur de danger (bien) bricolé par leurs soins est un modèle du genre. A voir !

Voilà quelques extraits de rubriques émis par deux jeunes femmes qui méritent à notre avis un bon moment de lecture. C'est plein de bons conseils, il y a de l'esprit, de la truculence, très agréable à consulter.

Faisons les présentations :

Sou - 30 ans Travaille dans la com. et Woui -31 ans Rédactrice. Eiden dit Ficelle 7 ans compagnon préféré de la précédente.

Pour accéder à leur site et en savoir plus sur les rédactrices, tapez : **souwoui.com** et vous entrerez dans leur monde cyclotouriste qui vaut vraiment le détour.

Pour les contacter : *contact@souwoui.com*Bravo les filles et bonnes routes pour l'avenir.

Tonton Sacoche (Admiratif)

La S.N.C.F, ses TGV et le vélo.

La Sacoche a signé la pétition qui demandait à la direction de la SNCF d'annuler sa décision de supprimer les places vélos dans les T.G.V qui partent vers l'Est. La Sacoche reste sensible au mode de transport ferroviaire.

Que disait cette pétition? Rétablir le service d' intermodalité train+vélo+perso que nombre de cyclistes, français comme étrangers, utilisaient comme moyen pratique et écologique pour partir en vacances ou en week-end en interconnexion avec des itinéraires cyclables d'Outre Rhin.

Après la suppression des places vélos dans les TGV Lyria vers la Suisse, cette suppression silencieuse dans les TGV Est est inacceptable ; d'autant plus qu'aucune alternative décente n'est proposée ...Metz-Paris avec un vélo non démonté, c'est désormais avec 4 changements via Thionville, Sedan, Reims et Epernay et une journée entière contre 1h30 en TGV : cela s'appelle de la brimade institutionnelle!

Merci Monsieur Pepy de nous faire préférer le train!

Pour avoir expérimenté en son temps ce mode de transport, il est patent de constater qu'à la Seneucefeu on continu à cultiver le mépris envers la gent cycliste. Il faut cependant reconnaître la présence de crochets dans les TER où sont pendus, oscillants à souhait, les voisins de votre bécane flirtant avec elle à chaque à coups.

Mais dans les TGV. on reste perplexe devant l'exiguïté dans le rangement.

Pour étayer la vision négative des responsables sur les trajets avec vélos nous engageons vivement à rechercher dans notre collection le n° 42 de 2013 où nous avions fait paraître un article traitant du sujet. Son titre évocateur : Une épopée ferroviaire relate les tribulations d'un couple de cyclos qui n'a pas gardé un excellent souvenir de ses trajets par le rail. On voit malheureusement que ça n'a pas l'air de s'arranger au fil du temps. Alors que l'on reçoit des témoignages positifs venus de Suisse et d'Outre Rhin.





Comme on le voit sur ces images, les voyageurs avec bagages sont gênés. Alors que fait le transporteur ? Théoriquement il devrait rectifier, arranger, faciliter, modifier ! Eh bien non ! Il engueule l'usager !

Pour preuve le témoignage d'un cycliste angevin contrarié - on le serait à moins- car tous les jours, il prend le train matin et soir avec son vélo. Et comme on peut l'imaginer, il n'a pas vraiment apprécié ce message d'avertissement...

.....//......

TGV et vélos (suite)



OUI AUX VÉLOS À BORD, MAIS LES VOYAGEURS D'ABORD C'est par un flyer que les usagers se sont fait recadrer avec autorité et maladresse par la SNCF. L'ancien slogan de la SNCF, « À nous de vous faire préférer le train », semble bien loin quand on lit cette brutale déclaration.

On est en droit de penser que les usagers à vélo ne seraient plus en odeur de sainteté dans les trains . Ce sont sans doute des voyageurs bâtards, des sous-voyageurs. Dans tous les cas, le dernier message de la SNCF est de l'autoritarisme aveugle.

"Difficile pour les usagers à vélo de ne pas se sentir de trop après avoir lu cela" dixit Stéphane, notre angevin qui travaille à Saumur.

On voudrait augmenter la pollution et la reprise de la voiture qu'on ne s'y prendrait pas autrement !

Il est grand temps que Nicolas HULOT lise La Sacoche, on va s'en occuper!

Nous sommes prêts à parier que si certaines lignes deviennent privées il se pourrait qu'il y ait du changement...

Jean-Claude MARTIN



Paroles de Ministre!

« Il faut cesser de regarder le vélo avec condescendance, en considérant que c'est un sujet mineur ».

Qui qu'à dit ça ? Tenez-vous bien, ce n'est pas n'importe qui : la Ministre des Transports en personne Mme Elisabeth Borne! (ça ne s'invente pas !)

Fichtre! Ça vous fiche un coup. Une telle assertion balancée lors de la séance de clôture des Assises de la mobilité, ça interpelle. Surtout nous autres adeptes et défenseurs de la bécane depuis des décennies! Et elle en a profité pour annoncer « une réelle politique en faveur du vélo ».

"Aujourd'hui, a-t-elle rappelé, 75% des déplacements domicile-travail font moins de 5 km ». (C'est vrai, pourquoi s'obstiner à sortir sa bagnole?)

Nous, nous disons bravo! Mais notre enthousiasme retombe aussi vite que notre vitesse dans un raidard car parole de ministre n'est pas parole d'évangile. (constat récurrent!)

C'est vrai, c'est bien dit, on savait depuis longtemps qu'en matière de déplacements du quotidien, le vélo, souple, rapide, pratique, pas cher, peu coûteux en aménagements, bon pour la santé et non polluant, était un outil totalement sous-utilisé.

Le rideau vient de tomber sur les Assises nationales de la mobilité, clôturées mercredi 13 décembre à Paris par la ministre chargée des transports, Elisabeth Borne. Près de 500 ateliers thématiques ou territoriaux - qui ont rassemblé environ 6 000 participants et 800 experts - ont donné lieu, trois mois durant, à un vaste et fructueux remue-méninges, dont le but affiché était de fournir du contenu à la future loi d'orientation des mobilités. Celle-ci devait être présentée en février 2018.

Car la Loi d'Orientation des Mobilités, qui a fait travailler, phosphorer tant de matières grises, qui nous a coûté comme on dit « un bras », risque de finir en roue libre. On imagine aisément tous les déplacements, les communications, les kilos de papier, le nombre d'heures de réunionites non productives qu'induit un tel chantier de concertations. Elle devait finalement être présentée et discutée mi- Avril.

Mais selon des sources que l'on dit bien informées on verra peut être le sujet mis en chantier mi- Septembre....

De toute façon le chantier débutera un jour par la SNCF, la route et pour le vélo on se bornera à quelques pincées d'intentions comme la fameuse indemnité Kilométrique quasi inapplicable. Pour le moment, et c'était assez inattendu, le coup de pouce en faveur du deux roues c'est la grève SNCF!

Source : blog d'Olivier Razemon - l'interconnexion n'est plus assurée.

Le platane

La Page Nature

Dans notre midi, s'il est un arbre familier, c'est bien le platane. Avant l'essor de l'automobile, on cheminait en carrioles à chevaux, et dans un pays où sévit le « cagnard » estival, l'ombrage des routes était apprécié. Le platane est un arbre de haute futaie pouvant atteindre 30 à 45 m; il tolère sans problème une taille appropriée. Idéal pour ombrager les routes par des alignements sur des kilomètres. Et le platane, ce n'est pas sa moindre qualité,a une longévité exceptionnelle puisqu'elle s'exprime en siècles, jusqu'à 4000 ans paraît-il s'il a les pieds au frais.



Route de Nîmes à Uzès



Centre-ville de Bouillargues (30) spécimen pluri-centenaire d'un groupe de trois Noter le rhytidome



Vénérable au jardin de la fontaine à Nîmes et ses puissantes racines à fleur de terre

Mais comme chacun sait, le platane n'aime pas les automobiles, il se précipite dessus ; pour supprimer ce risque et aussi pour pouvoir élargir les routes, on les a largement supprimés. Néanmoins il reste encore des routes ombragées sur un côté, voire sur les deux.

Le tronc du platane est caractéristique ; il présente des lambeaux d'écorce sèche sombres sur fond clair grisâtre ; ces sortes d'écailles portent le nom savant de rhytidomes.

On ne présente pas la feuille de platane, feuilles palmées à cinq lobes qui sert de référence pour dénommer d'autres espèces ; ne parle t'on pas d'érable à feuilles de platane, ou de mûrier itou ? En quelques images des exemples de troncs imposants de plaranes séculaires

Marcel VAILLAUD



platane en été

(la suite page suivante)



piste cyclable Pont du Gard rive droite

Les platanes du canal du Midi

Souvenez-vous.

Dans La Sacoche n°24 de septembre 2011 -

Un mal qui répand la terreur : le Ceratocystis platani.

Nous vous invitons à lire l'article très documenté de La Dépêche pour savoir où en est le problème.

https://www.ladepeche.fr/article/2017/01/06/2491606-assises-canal-midi-est-platanes.html Extrait

Premier bilan

Plantés il y a plus de 200 ans, les 42 000 platanes qui bordent le Canal du Midi ont la vie dure. Depuis 2006, ils sont atteints par le Cératocystis Platani ou chancre coloré, un champignon qui les tue à petit feu, notamment sur le tronçon entre le seuil de Naurouze et la mer Méditerranée. Faute de remède efficace, en dix ans, 17 370 platanes ont dû être abattus et une opération de replantage massif a été mise en œuvre.

Malheureusement, rien ne permet d'affirmer que les 220 millions d'euros nécessaires aux opérations d'arrachage-replantation auront été réunis fin 2029 quand le programme prendra officiellement fin. Pour le moment, le service des Voies navigables de France (VNF), supporte seul ou presque le coût du projet, avec 27 millions d'euros déjà mis sur la table.

Mais voyons le verre à moitié plein. Depuis 2011, 5 700 arbres ont été replantés et presque 9 km de berges ont été réhabilitées (car abîmées par le déracinement des platanes). « Nous avons replanté cinq essences d'arbres différentes en alternance pour que si une maladie venait à toucher un tronçon, elle ne se propage pas dans les arbres voisins », détaille Jacques Noisette de VNF Sud-Ouest. « De Toulouse au Lauragais, nous avons privilégié le chêne chevelu, le peuplier blanc ; en se rapprochant de la mer, on trouve du micocoulier, du pin d'Alep et du tilleul. Nous avons cherché la cohérence avec les paysages locaux et la garantie de prise des racines dans les terres d'Occitanie ».

D'une hauteur de 2 à 4 mètres au moment de la plantation, les arbres devraient avoir fière allure au bout de 30 ans et reformer la voûte feuillue que nous connaissons après 50 ans, les végétaux ayant alors atteint la taille respectable d'une trentaine de mètres.

En France, la lutte contre le chancre coloré est obligatoire mais il n'existe à l'heure actuelle aucune méthode curative dont l'efficacité ait été scientifiquement prouvée contre cet organisme nuisible. Toutefois, pour éviter l'abattage systématique des platanes du Canal du Midi, différents projets alternatifs ont vu le jour.



photo Marcel VAILLAUD

Sur le chemin de l'école.....

Qui n'a pas vu un embarras de voitures à la sortie d'une école ?

Ce mal récurrent en ville touche aussi nos villages. Les causes sont multiples, peur des agressions, mères pressées d'aller au travail, caprices du minot qui a lu le panneau : Ecole danger ! On peut blaguer mais ce fait de société est devenu à certaines heures intolérable et augmente le danger d'accident. Qui n'a pas vu un gosse démarrer brusquement et traverser inconsciemment la rue devant son capot ?

Des groupes de parents qui ont réfléchi à la chose ont créé l'autobus pédestre ou Pédibus.

Le Pédibus est un mode de ramassage scolaire. L'enfant attend à un arrêt qu'un groupe de marcheurs en herbe et de parents accompagnateurs volontaires viennent le chercher pour partir à l'école ... du bon pied! Les enfants peuvent redécouvrir les saisons, dialoguer avec leurs camarades. Et il s'avère que les enfants rentrent en classe moins excités que leurs petits camarades éjectés de la voiture familiale au milieu du trafic.

Puis vint le Vélobus, autre alternative qui nécessite plus de rigueur car les gamins ne roulent pas forcément bien droit. Si la cité est équipée en pistes cyclables pourquoi pas ?

Mais il est un autre concept tout à fait intéressant, celui qui vient de se mettre en place à Louviers. Les véhicules, (trois) d'une dizaine de places, sont équipés d'une assistance électrique. L'animateur dispose des commandes de ce bus très particulier où les enfants doivent eux aussi pédaler.

« Le mode de transport est innovant et ludique. C'est bon pour la santé », félicite le maire, François-Xavier Priollaud.



source: https://www.scool-bus.org/

Pour l'heure, ce dispositif est testé dans une seule école. Les trois véhicules seront pilotés matin et soir par un animateur (diplômé BAFA) et transporteront les enfants de la porte de chez eux jusqu'à la grille de leur école. Un dispositif financé par la Communauté d'agglomération Seine-Eure.

Louviers est appropriée pour ce moyen de transport et ces S'cool bus, recouvrables pour abriter les enfants, devront être

opérationnels dans presque toutes les conditions climatiques.

Sur une année scolaire complète, les trois bus devraient parcourir 11 500 kilomètres et permettre de se substituer à 20 000 déplacements en voiture.

Il est bon de rappeler que la formule est née au Pays-Bas et fonctionne aussi à Rouen avec bonheur depuis 2 ans. La Sacoche avait commis un article complet sur les débuts de l'aventure que l'on retrouvera dans son n° 59 de Décembre 2015.

Mais il est des particuliers qui eux aussi modestement dans leur coin participent au désengorgement des abords des groupes scolaires. La Sacoche a rencontré une maman qui conduit ses loustics en Rickshaw! Vraisemblablement celui là servait avec sa plateforme latérale aux transports de marchandises.

(la suite page suivante)

Sur le chemin de l'école (suite)





Engin courant en Asie mais curiosité dans nos contrées. Cadeau singulier d'amis voyageurs, adapté, rénové il circule avec bonheur dans un village cévenol. Sa singularité et sa drôle d'image le protègent ; intrigués les automobilistes ralentissent ; il faut bien dire que l'ensemble de l'équipage a un look certain et n'engendre pas la mélancolie.

La Sacoche salue et dit bravo à cette sympathique initiative, économique et de surcroit écologique.

Pour voir de plus en plus de parents accompagnant leurs enfants à l'école avec un cycle adapté, il faudrait une volonté politique de développement de ce moyen de transport, notamment par un réseau de voies dédiées aux cycles.

De façon plus générale, l'adoption du vélo en ville est freinée par l'absence de gardiennage à l'arrivée; on vit une époque où il est de bon ton de saccager les vélos abandonnés quelques heures par leurs propriétaires. Vaste sujet!

> Jean-Claude MARTIN Marcel VAILLAUD

Du coin de l'oeil.....vélos déco



En flânant à Angers



Vélo déco - produit Centrakor





Carte postale d'Italie - Merci Florence!

Un havre de paix.

Le Mas Champion! En cyclant sur le versant sud du fameux Mont Bouquet, plus précisément aux abords du beau village d'Euzet les Bains (30) nous avons repéré un gîte dont le nom insolite nous a interpellés. Y avait-il là une découverte à partager avec nos lecteurs, voire une bonne adresse?

En quelques tours de roues nous sommes allés à la rencontre du maître des lieux, qui s'avéra être un érudit des plus accueillants. Il répondit volontiers à nos questions et nous dévoila quelques traits et histoires de ce lieu qui fut notamment le témoin de la création d'une ligne de chemin de fer avec construction d'un viaduc et de superbes ponts moutonniers.

De ses terrasses on pouvait voir dans les années 1700 les allées et venues des camisards qui avaient un camp de base à quelques encablures. Repérés et trahis ils virent leur repaire, installé dans des grottes, entièrement détruit à l'explosif en 1704. Le coin ne fut pas toujours le havre de paix qu'il est devenu de nos jours.

A propos d'Euzet les Bains, signalons que longtemps le directeur de la station thermale fut le Docteur Louis Perrier qui donna son nom à la fameuse eau riche en bulles mondialement connue. Il a été dit que le bon docteur, à l'heure de l'apéro, encourageait les curistes à consommer l'eau des thermes tout en sirotant doctement son absinthe!

Niché au creux d'un agreste vallon le Mas Champion s'appelait à l'origine Mas de la Luquette, du nom du ruisseau qui le borde. Un Dauphinois du nom de Louis Champion s'y installa en 1703 et y fit souche en épousant une payse, fille du gargotier local. C'est en 1914 que la grosse bâtisse et ses voisines prirent le nom de lieu dit Mas Champion. A l'heure actuelle le mas n'a subi que des aménagements modernes de confort : eau, électricité, cuisines, hi-fi, panneaux solaires etc.

Il faut reconnaître que les propriétaires sont de

tendance écolo et préservent l'authenticité des lieux. Géographiquement le lieu est idéalement placé pour des départs cyclos.

On est proche, avec quelques avancées, de la Cévenne, de l'Ardèche, de la mer et du Ventoux. Les vélos sont gardiennés et une piscine hors sol donne l'impression de nager dans les arbres.

Les gîtes sont confortables, assez vastes pour accueillir des groupes, pas seulement cyclistes mais marcheurs, cavaliers (haras proches) grimpeurs (falaises équipées). Lieu idéal pour les musiciens, les comédiens en répétition, les décibels ne gêneront pas les voisins! Coin peinard pour les rencontres en famille, les séminaires d'entreprises, les stages de formation. A noter la présence proche d'un bon traiteur. Sans oublier que de Mai à Octobre il y a possibilité de massage californien et Hamam, favorables à la récupération et à la détente.

A l'accueil les patrons (sympas !) passionnés du coin peuvent vous renseigner en anglais, en allemand, dans la langue de Cervantès et éventuellement en ...français.

Pour tous contacts:

Mrs Chavalarias Christian et fils.

Téléphones ; 06.31.83.03.37. - 04.66.83.10.60

www.maschampion.com



